

Question présentée par le député :

M. Pierre Bayenet

Date de dépôt : 15 mars 2021

Question écrite urgente

Quelles expériences, quels succès et quel avenir pour la justice restaurative à Genève ?

Quelle est l'étendue de l'expérimentation de la justice restaurative en exécution de peine à Genève ?

Quand cette expérimentation a-t-elle commencé ? Sous l'égide de quelle autorité ? Avec quelles collaborations ? Quel est le déroulement concret du processus de justice restaurative ? Combien de victimes ont pu en bénéficier ? Quels types d'infractions étaient particulièrement concernées ? Est-il d'ores et déjà possible d'en tirer un premier bilan ?

Existe-t-il un projet d'étendre l'expérience pour la rendre accessible à plus de victimes et d'auteurs, avant et après jugement, ou même en dehors du milieu carcéral ?

L'indication systématique, dans les plans d'exécution de sanctions (PES), d'une interdiction de tout contact entre auteurs et victimes, n'est-elle pas un obstacle au processus de la justice restaurative ?

Une évaluation scientifique de cette expérimentation est-elle assurée ? Par qui ?